

**PAR MESSAGERIE**

Saint-Eustache, le 28 mars 2001

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

---

Intersan inc.  
2457, chemin du Lac  
Longueil (Québec) J4N 1P1

**N/Réf. :** 7522-15-01-00011-02  
150004884

**Objet :** Aménagement et exploitation d'un bioréacteur de matières résiduelles

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 1<sup>er</sup> décembre 2000, reçue le 6 décembre 2000 et complétée le 7 mars 2001, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'un bioréacteur de matières résiduelles sur les lots 10-35 et 10-36 du cadastre officiel de la ville de Mirabel au 2535, 1<sup>er</sup> rue, dans la Municipalité de Sainte-Sophie et dans la MRC La Rivière-du-Nord.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7522-15-01-00011-02  
150004884

Le 28 mars 2001

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre et rapport, « L.E.S. de Sainte-Sophie – Aménagement d'un bioréacteur de matières valorisables – Demande de certificat d'autorisation – Notre dossier : 00-301 », datée du 1<sup>er</sup> décembre 2000, signée par André Simard, ing., M.ATDR, une page et transmet le rapport suivant : « Demande de certificat d'autorisation – Bioréacteur de matières valorisables », daté de novembre 2000, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, ing., M.ATDR, 60 pages ;
- Lettre et documents, « L.E.S. de Sainte-Sophie – Aménagement d'un bioréacteur de matières valorisables – Demande de certificat d'autorisation – Notre dossier : 00-301 », datée du 4 décembre 2000, signés par André Simard, ing., M.ATDR, 3 pages ;
- Lettre et documents, « L.E.S. de Sainte-Sophie – Aménagement d'un bioréacteur de matières valorisables », datée du 6 mars 2001, apportant des informations techniques et transmettant des plans, signés par André Simard, ing., M.ATDR, 2 pages ;
- Plan, « Page titre » daté de novembre 2000, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, feuille no : 1 ;
- Plan, « Plan d'aménagement », daté de novembre 2000, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, feuille no : 2 ;
- Plan, « Développement topométrique vue en plan », daté de novembre 2000, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, feuille no : 3 ;
- Plan, « Radiers et système de collecte du lixiviat vue en plan », daté de novembre 2000, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, feuille no : 4 ;
- Plan, « Système de recirculation coupe transversale », daté de novembre 2000, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, feuille no : 5 ;
- Plan, « Détails de construction », daté de novembre 2000, révision du 5 mars 2001, préparé par André Simard & associés, signé par André Simard, feuille no : 6 ;

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf.: P 7522-15-01-00011-02  
150004884

Le 28 mars 2001

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

MD/RM

Marc Dubreuil  
Directeur régional des Laurentides